



PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du samedi 24 octobre 2015 à 11 h

Après convocation de ses membres dans les conditions prévues par les statuts, l'assemblée générale annuelle s'est réunie à la salle de la mairie de 50450 Gavray, sous la présidence de Patrick PERRICHET, Président de l'association.

Etaient présents ou représentés 42 membres de l'association sur un total de 55 membres.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Accueil
- Rapport d'activité
- Rapport financier :
 - . approbation des comptes 2014
 - . budget prévisionnel 2015
- Rapport d'orientation
- Cotisation 2016
- Election :
 - . renouvellement du tiers sortant : Marguerite CARBONNEL – Yves GAUTIER – Christian JEAN
 - . élargissement du Conseil d'administration : appel à candidatures
- Conclusion

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport d'activité, annexé aux présentes, par Bernard HEBERT, secrétaire de l'association, il est procédé à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier, annexé aux présentes, relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2014 et la situation à ce jour par Martial DEFOY, trésorier de l'association, l'assemblée générale approuve les comptes qui lui ont été présentés. Elle donne quitus de leur gestion aux membres du bureau de l'association pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après présentation du budget de l'exercice 2015, annexé aux présentes, par Martial DEFOY, trésorier de l'association, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qui lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport d'orientation pour l'exercice 2016, annexé aux présentes, par Philippe DE QUATREBARBES, vice-président de l'association, il est procédé à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2016 à douze euros (12 €).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le Président rappelle que, conformément aux statuts, l'assemblée doit procéder au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration composé de 13 membres. Seule candidate à son renouvellement Marguerite CARBONNEL est réélue à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Président rappelle que, conformément aux statuts, le conseil d'administration peut être composé de 15 membres.

Ont fait acte de candidature :

- Mireille ENEE,
- David GARDINER,
- Thibaut ROMAIN,
- Hans Théo SIEPE

Après avoir procédé au vote, ils sont régulièrement élus à l'unanimité.

Le secrétaire

Bernard HEBERT

Le Président

Patrick PERRICHET



Association de sauvegarde du château de Gavray

